

Remboursement de la main-d'œuvre dans le cadre du Service de garantie

(valable à compter du 27 juillet 2023)

Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République d'Irlande, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni

Le Programme de remboursement de la main-d'œuvre dans le cadre du Service de garantie (le « **Programme de remboursement de la main-d'œuvre** ») d'Enphase Energy, Inc (« **Enphase** ») vise à permettre aux professionnels de l'installation électrique solaire (les « **Installateurs** ») n'ayant pas contracté d'accord relatif à l'achat de produits (ou accord similaire) avec Enphase de compenser une partie des coûts de service/main-d'œuvre liés au remplacement des Produits éligibles défectueux (comme définis ci-dessous) couverts par une Garantie limitée Enphase active existante, et installés dans un système solaire PV situé en Belgique, au Danemark, en France, en Allemagne, en Hongrie, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, en République d'Irlande, en Espagne, en Suède, en Suisse et au Royaume-Uni (collectivement, le « **Territoire** »).

Ce Programme de remboursement de la main-d'œuvre est distinct de notre Garantie limitée standard pour les produits. Si votre entreprise a conclu avec Enphase un accord relatif à l'achat de produits ou un autre type d'accord régissant l'achat de produits Enphase, le présent Programme ne s'applique pas à vous ; veuillez vous reporter aux conditions générales dudit accord conclu avec Enphase.

Produit(s) Enphase éligible(s) au Programme de remboursement de la main-d'œuvre

- Enphase Microinverters (autonomes ou intégrés à un système d'unité de base de stockage IQ Battery)
- Enphase IQ Gateway (Envoy) (activée à partir du 1^{er} octobre 2020)
- IQ Batteries (activées à partir du 1^{er} octobre 2020)
- Enphase ACB 1.5 units (activées à partir du 1^{er} octobre 2020)
Chacun des produits cités ci-dessus est un « **Produit éligible** »
- Compteur d'énergie TQ EM420 (activé le 22 mars 2023 ou après); et
- SG Ready Relay Gude Expert Net Control 2302 (activé le 22 mars 2023 ou plus tard)
chacun des produits ci-dessus est un « **Produit qualifié** ».

Montant du remboursement de la main-d'œuvre

- **200 €** pour chaque déplacement de technicien sur site pour effectuer la dépose et le remplacement d'un Produit éligible défectueux ; plus
 - **25 €** pour chaque Enphase Microinverter défectueux (autonome ou intégré à une IQ Battery) installé sur le site ;
 - **25 €** pour chaque Enphase Gateway (Envoy) défectueuse installée sur le site ;
 - **150 €** pour chaque IQ Battery défectueuse remplacée sur le site ;
 - **25 €** pour chaque ACB 1.5 unit défectueuse installée sur le site ;
 - **25 €** pour chaque compteur d'énergie TQ EM420 défectueux qui a été remplacé sur le site ; et
 - **25 €** pour chaque SG Ready Relay Gude Expert Net Control 2302 défectueux qui a été remplacé sur le site.

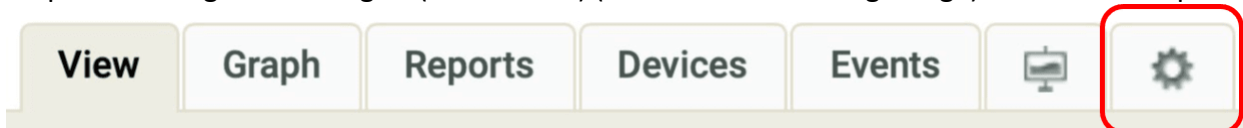
Conditions générales

Tous les montants sont indiqués en euros y compris les taxes applicables. Pour être éligible au remboursement dans le cadre du Programme de remboursement de la main-d'œuvre, l'ensemble des conditions suivantes doivent être remplies :

- Le Produit éligible doit être défectueux et couvert par la Garantie limitée Enphase applicable au moment de la dépose et du remplacement ;
- La dépose et le remplacement du ou des Produit(s) éligible(s) défectueux (« **Dépose/Remplacement de Produit éligible** ») doivent être effectués au cours des deux (2) premières années de la Période de garantie (telle que définie dans la Garantie limitée Enphase applicable au Produit éligible) ;
- Enphase doit avoir effectué un diagnostic à distance du Produit éligible défaillant et avoir remis une autorisation de retour (RMA) à l'installateur avant le Remplacement du Produit éligible ; et
- L'installateur doit avoir soumis une demande de remboursement dans le cadre de ce Programme de remboursement de la main-d'œuvre dans les six (6) mois suivant la Dépose/le Remplacement du Produit éligible.

Procédure à suivre pour effectuer une demande de remboursement dans le cadre du Programme de remboursement de la main-d'œuvre :

1. Demandez à Enphase de réaliser un diagnostic à distance sur le ou les Produit(s) éligible(s) concerné(s) ;
2. Demandez une RMA à Enphase ;
3. Réalisez le Remplacement du Produit éligible sur le site et transmettez les informations suivantes à Enphase via l'Enphase Installer App : (a) le numéro de RMA, (b) l'ancien et le nouveau numéro de série et (c) la date d'activation initiale du Produit éligible.
4. Remarque : si le Produit éligible est un produit ACB 1.5, vous devez également envoyer une facture à Enphase à l'adresse acbclaim@enphaseenergy.com (pour les demandes ACB 1.5). Dans les six (6) mois suivant le Remplacement du Produit éligible, connectez-vous à votre compte Enphase Installer Portal ([Page de connexion](#)).
5. Accédez au site sur lequel le Remplacement de Produit éligible a été effectué.
6. Cliquez sur l'onglet « Settings » (Paramètres) (icône en forme d'engrenage) dans le coin supérieur droit.



7. Dans la section « Overview » (Aperçu), cliquez sur le lien « click here » (Cliquez ici) sous « System Location » (Emplacement du système).

Overview



Labor Reimbursement

Enphase Energy provides a discretionary reimbursement, payable to solar-installers having to perform onsite labor for the purposes of a product warranty RMA. This labor reimbursement is separate from the written, product warranty itself. Eligibility for the reimbursement is dependent on the date the unit was activated and the specific product(s) installed.

In order to qualify:

- Must be an reimbursement eligible product as determined by Enphase.
- Defective microinverter must have previously been detected and monitored by Enlighten monitoring software.
- The unit installation date must be within two years of the claim date.
- The defective microinverter must be returned to Enphase Energy if instructed to do so per the RMA approval.
- No claims older than 6 months will be approved.

[Click here](#) to claim a replacement reimbursement.

Remarque : le lien s'affiche uniquement si Enphase a émis une RMA pour le site au cours des six (6) derniers mois. Si vous ne voyez pas le lien « click here » sous un site pour lequel vous avez réalisé une Dépose/un Remplacement de Produit éligible au cours des six (6) derniers mois, veuillez contacter l'équipe d'assistance [ici](#).

8. Après avoir cliqué sur « click here », vous serez redirigé vers le Formulaire de remboursement de la main-d'œuvre et vers les instructions relatives au Programme de remboursement de la main-d'œuvre. Veuillez lire attentivement ces instructions avant de remplir le Formulaire.

9. Si c'est la première fois que vous demandez un Remboursement de la main-d'œuvre, vous devrez également soumettre avec votre demande un Formulaire de remboursement de la main-d'œuvre complété et signé. Vous pouvez télécharger le Formulaire de remboursement de la main-d'œuvre [ici](#).

10. Une fois le Formulaire de remboursement de la main-d'œuvre complété et transféré, cliquez sur « Submit » (Soumettre) pour terminer votre demande de Remboursement de la main-d'œuvre.
11. Une fois votre Formulaire de remboursement de la main-d'œuvre envoyé, nous vous contacterons via votre adresse e-mail enregistrée afin d'obtenir votre numéro d'identification fiscale, votre attestation fiscale et tout document nécessaire pour les autorités fiscales (les « **Documents fiscaux** »).
12. Enphase pourra vous contacter via votre adresse e-mail enregistrée si des documents complémentaires sont nécessaires pour traiter votre demande.

Rappel : outre les étapes citées ci-dessus, pour effectuer une demande de Remboursement pour les ACB 1.5
Units éligibles :

1. Vous devez également envoyer les factures correspondant au Montant du remboursement applicable à l'adresse :
 - acbclaim@enphaseenergy.com (pour les demandes ACB 1.5)
2. Ici également, la facture doit inclure les informations suivantes :
 - Numéro de RMA
 - Ancien numéro de série
 - Nouveau numéro de série
 - Date d'activation initiale du produit ACB 1.5

© 2021-2022 Enphase Energy, Inc.

Enphase, le logo « e », IQ, Envoy-S et les autres noms sont des marques commerciales d'Enphase Energy, Inc aux États-Unis et dans d'autres pays.